

FICHE FORMATION

MODULE COMPLÉMENTAIRE CHEF D'ÉQUIPE DES SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE **ET D'ASSISTANCE À PERSONNES** **MC SSIAP 2**

PUBLIC

Sous-Officiers :

- des Sapeurs-Pompiers Professionnels ou Volontaires (1 an minimum)
- des Pompiers Militaires de l'Armée de Terre (1 an minimum)
- des Pompiers Militaires de l'Armée de l'Air (1 an minimum)
- des Marins-Pompiers de la Marine Nationale (1 an minimum)

PRÉREQUIS

Être titulaire d'une des qualifications suivantes :

- Unité de valeur PRV2 ou AP2
- Brevet de Prévention délivré par le Ministère de l'Intérieur

Être titulaire d'une attestation de formation au secourisme (SST, PSE1, AFPS, PSC1) en cours de validité

Aptitude médicale attestée par un certificat médical datant de moins de 3 mois

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

La proposition de formation est faite dans les dix jours ouvrés suivant la demande du client

La formation Module Complémentaire est intégrée à la formation SSIAP2 Initiale (Planning Prévisionnel disponible sur demande ou voir dates de formation sur le devis)

OBJECTIFS

Obtenir, par équivalence, le diplôme de Chef d'Équipe de Service de Sécurité et d'Assistance à Personnes

PROGRAMME

Conforme au programme défini dans l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur

MANIPULATION DU SYSTÈME DE SÉCURITÉ INCENDIE

Système de détection incendie

Tableau de signalisation incendie

- Composition
- Les zones
- Les boucles
- Les niveaux d'accès
- Les sources d'alimentation en énergie

FICHE FORMATION

Le système de mise en sécurité incendie

La mise en sécurité incendie

- Unité de signalisation
- Unité de gestion d'alarme
- Unité de gestion centralisée des issues de recours
- Unité de commande manuelle centralisée
- Dispositifs actionnés de sécurité
- Dispositifs adaptateurs de commande

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Réglementation Code du Travail

Appliquer la réglementation du Code du Travail en matière de sécurité incendie

- Aménagement des locaux de travail :
 - Principales dispositions réglementaires en matière de prévention incendie
 - Principales dispositions réglementaires en matière de protection incendie
- Complexité des phénomènes « accidents du travail » :
 - Étude de cas d'accident du travail (principe de l'arbre des causes)
 - Qu'est-ce qu'un danger ?
 - Qu'est-ce qu'un risque ?
 - Mécanisme de déroulement d'un accident
 - Aspect aléatoire des accidents
- Notion de danger (individuelle et collective)
- Notion de danger imminent et de droit de retrait

CHEF.FE DU POSTE CENTRAL DE SÉCURITÉ EN SITUATION DE CRISE

Gestion du poste central de sécurité

Être chef du poste central de sécurité IGH et ERP en situation de crise

- Réception des alarmes
- La levée de doute
- Application des consignes
- Chronologie des priorités
- Prise de décision : gestion de l'évacuation
- Alerte des sapeurs-pompiers
- Le service local de sécurité
- L'accueil des sapeurs-pompiers

Conseils techniques aux services de secours

Accueillir et faire guider les secours

- Faire ouvrir l'accès à la voie engin
- Méthodologie des rappels prioritaires des ascenseurs (ERP ou IGH)
- Accueillir les secours : Compte rendu des événements, Actions réalisées
- Fournir :
 - Les plans, les clés
 - Les moyens de communication
 - Mettre à disposition les agents des services techniques requis

FICHE FORMATION

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation théorique se fait en salle grâce à un support vidéo-projeté et des livrets "stagiaire".

Matériel (selon arrêté du 2 mai 2005 modifié) :

- Plateau Feu équipé
- PC Sécurité avec Émetteur/Récepteur et téléphone
- Système de Sécurité d'Incendie
- Système informatisé de réponses pour l'épreuve QCM (QUIZBOX)

VALIDATION

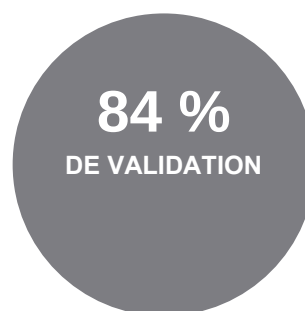
Attestation de formation remise à l'issue de la formation

Remise en main propre du diplôme SSIAP2 après validation par le SDIS

DÉBOUCHÉS

Chef d'Équipe de Service de Sécurité et d'Assistance à Personnes

RÉSULTATS SUR LA PÉRIODE 2020-2021 (SSIAP 1, 2 ET 3):



NOMBRE DE STAGIAIRES

Groupe de 4 à 15 stagiaires maximum

LIEU

Institut Nicolas BARRE – Armentières

DURÉE

28 heures

TARIF

Voir devis

ACCESSIBILITÉ

Les locaux de l'Institut sont accessibles aux personnes à mobilité réduite

Adaptation pédagogique possible pour les personnes handicapées, tutorée par le référent handicap de la structure

CONTACT(S)

Le Service Formation Continue propose un accueil physique, téléphonique et par mail :

- du lundi au vendredi
- de 8h30 à 17h